

Le DOSSIER

PPAM BIO : *Vers une structuration durable de la filière*

Les plants et la plantation
Favoriser des rencontres producteurs /
acheteurs
post-récolte : un frein à lever



Nos partenaires : CRITT paca

Réglementation : 2 dossiers épineux en cours

Maraîchage : expérimentations paysannes

ÉDITORIAL

Page 2

**INFOS BIO NATIONALES
& RÉGIONALES**

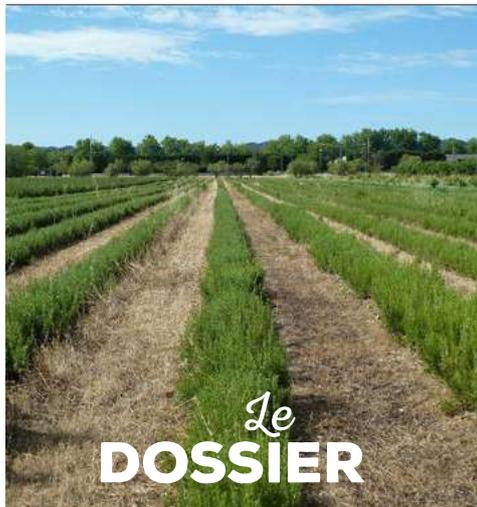
Page 3

AGENDA

Page 4



MARAÎCHAGE Page 6



PPAM BIO :
Vers une structuration
DURABLE de la filière

Bien choisir ses plants et bien planter **Page 9**

L'autoproduction de plants **Page 10**

Herbo Bio Méditerranéenne : mettre en relation fournisseurs et acheteurs **Page 12**



PARTENAIRES

Le CRITT PACA

Page 15



**PETITES
ANNONCES
&
LE RÉSEAU
PACA**

Page 16

ÉDITORIAL



Parlons PPAM, filière bio très dynamique en PACA avec des chiffres qu'il convient de continuer d'améliorer. Ceci passe entre autre par la formation bio (culture, cueillette, transformation), par la structuration des filières de commercialisation... Mais à coup sûr aujourd'hui, il y a deux enjeux forts à prendre à bras le corps :

- Les bouleversements climatiques Notre métier de producteur ou cueilleur de PPAM est en train de changer (chute de la biodiversité, raréfaction des ressources en eau...). Il devient stratégique de pouvoir monter en compétences pour mieux nous adapter. La récente création du Pôle Agro Environnement Energie Climat au sein de Bio de PACA, a vocation à nous aider en la matière. N'hésitons pas à solliciter les techniciens spécialistes du Pôle.

- La réglementation Le travail conjoint des acteurs des métiers de l'herboristerie est en train de porter ses fruits. Ainsi, la mission du Sénat relative à la réhabilitation de l'herboristerie propose certaines améliorations, en matière notamment de : plantes libres (148 à ce jour), usages traditionnels reconnus et validés, débloquant réglementaire des médicaments et soins vétérinaires à base de plantes. Deux enjeux intimement liés à une nécessaire plus grande conscience collective.

Par **CHRISTOPHE COTTEREAU**
Président d'Agribio Alpes-Maritimes

Bulletin semestriel du réseau Bio de PACA. Il rassemble la Fédération régionale Bio de Provence-Alpes-Côte-d'Azur et les 6 Agribio (associations départementales d'agriculteurs bio)



Réseau BIO de
Provence • Alpes • Côte d'Azur

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :
Yves Gros

COORDINATION : Kristell Gouillou

MAQUETTE : Matthieu Chanel
(Agrobio35 Studio Graphique)

MISE EN PAGE : Juliette Cornille, Kristell Gouillou

RÉDACTION : Alexandre Barrier-Guillot, Juliette Cornille, Anne-Laure Dossin, Kristell Gouillou, Oriane Mertz, Marie Rabassa, Claire Rubat du Mérac, Mégane Véchambre

CRÉDITS PHOTOS : réseau Bio de PACA, PPAM Bio Conseil

IMPRESSION : imprimé sur papier recyclé par une entreprise labellisée Imprim'vert.

CRÉDITS PHOTOS : réseau Bio de PACA, PPAM Bio Conseil

CONTACTS : Bio de Provence - Alpes - Côte d'Azur - Fédération d'Agriculture Biologique

255 chemin de la Castelette - BP 21284 - 84 911 Avignon cedex 09

Tél. : 04 90 84 03 34

communication@bio-provence.org

WWW.BIO-PROVENCE.ORG

SORTIE DU TOME 2 DES PAYSANS ET PAYSANNES BIO ENGAGÉS POUR LE CLIMAT

Le Groupe Technique Bio Énergie Climat du réseau FNAB publie son deuxième recueil de pratiques agricoles innovantes, évaluation de leur plus-value climatique et identifications de celles qui sont réellement bénéfiques, pour favoriser leur diffusion. Ce recueil s'inscrit dans la continuité du « Recueil de pratiques favorables au climat, tour de France des paysans bio engagés » produit d'enquêtes de 2016.

> Pour consulter les recueils, rendez-vous sur www.produire-bio.fr, ou www.bio-provence.org rubrique «Innover pour l'agro-environnement»



À VENIR : CONGRÈS MONDIAL DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE À RENNES



C'est parti : l'appel à contribution pour le congrès mondial de la bio organisé du 21 au 27 septembre 2020 à Rennes est lancé ! La FNAB fait partie des organisateurs, elle coordonne des Farmers Forum, un cycle de conférences présentées par des producteur.rice.s à destinataires des producteur.rice.s. Objectif : 3 jours d'échanges entre professionnel-le-s venu-e-s du monde entier pour partager votre vision du métier, vos expériences et bonnes pratiques. Une opportunité unique pour réfléchir à votre métier, échanger avec des paysan.ne.s du monde entier et prendre du recul. Si vous avez envie de faire partie de cette aventure et partager votre expérience, l'appel à contribution est ouvert jusqu'au 30 septembre 2019. Le format attendu est simple : une présentation maximum de 15 min basée sur des photos et/ou vidéos. Un appel relayé dans le monde entier ! Plus d'infos : www.owc.ifoam.bio/2020 > rubrique Conference ou Fiona Marty – Mail : fmarty@fnab.org – Tel : 01 43 38 18 71.

INDUSTRIALISATION DE LA BIO : LA FNAB ET LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE QUITTENT LE COMITÉ BIO D'INTERFEL

Le 23 mai dernier, le comité Bio de l'interprofession des fruits et légumes (Interfel) a élu comme co-rapporteur Bruno Vila, un agriculteur d'Occitanie défenseur affiché d'une agriculture biologique industrialisée, qui proumet notamment un recours sans restriction au chauffage des serres pour la production de fruits et légumes bio à contre saison, en contradiction totale avec le règlement biologique européen. Dans ces conditions, la FNAB et la Confédération paysanne ont décidé de quitter le Comité bio d'Interfel. Dans la foulée, une action pour interpeller la société civile sur le chauffage des serres en bio a été lancée pour interpeller le Ministre (lire la brève ci-contre).

GUIDE «COMMENT TRANSFORMER LES PRODUITS BIO DE MA FERME ?»

Bio Nouvelle-Aquitaine et la FNAB ont publié un guide sur la transformation des produits biologiques à la ferme. De la conception du projets à l'étiquetage, retrouvez 10 fiches explicatives pour tout savoir sur cette thématique, de la conception de votre produit à sa commercialisation !

> Pour consulter le guide, rendez-vous sur www.produire-bio.fr



LANCEMENT D'UNE PÉTITION CONTRE LES SERRES CHAUFFÉES

L'année 2018 est une année record en conversions bio, une dynamique qui s'explique notamment par la confiance des consommateurs dans le label. Pour maintenir cette confiance et protéger le label bio des dérives industrielles, la FNAB, Greenpeace, la Fondation Nicolas Hulot et le Réseau Action Climat ont lancé une mobilisation le 29 mai contre la production de fruits et légumes bio hors saison. 6 nouvelles organisations ont rejoint le mouvement après le lancement de l'action, la pétition ayant par ailleurs dépassé les 40 000 signataires en une semaine. Elle s'adresse au ministre de l'agriculture et lui demande de se prononcer en faveur d'un encadrement strict de cette pratique, en pleine expansion notamment dans l'ouest de la France. Le 11 juillet, le Comité National d'Agriculture Biologique se réunira afin d'acter ou non l'interdiction de la production des fruits et légumes biologiques à contre saison (voir article à ce sujet page 5). L'acteur central de la négociation sera le ministère de l'agriculture, nous demandons donc à Didier Guillaume de voter avec nous pour préserver le label Bio des dérives de l'industrialisation.

> Retrouvez notre pétition sur bit.ly/nonauxserreschauffees



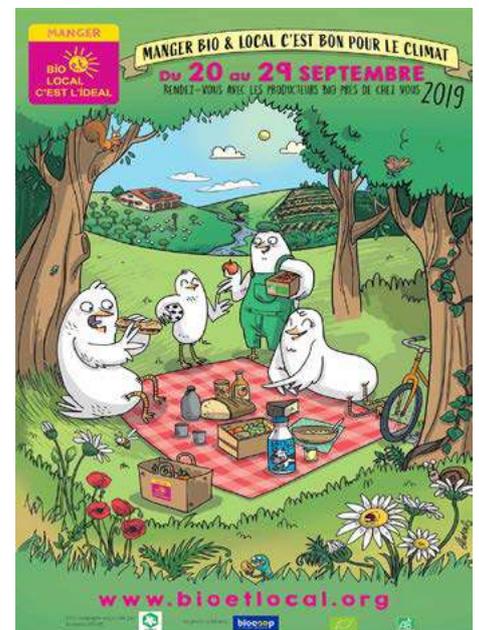
ÉNERGIE ET CLIMAT : UN CYCLE DE VISITES POUR DÉCOUVRIR DES PRATIQUES À L'ŒUVRE SUR LES FERMES DE PACA

Des agriculteurs bio en PACA ont déjà pris des mesures pour lutter contre le changement climatique et s'y adapter. De mars 2019 à fin 2020, Bio de PACA organise un cycle de 16 visites de fermes aux pratiques favorables au climat. Ouvertes à toutes et tous sans inscription, ces rencontres présentent les techniques et équipements utilisés, leurs résultats sur l'intensité énergétique de la ferme et permettent l'échange entre agriculteurs et intervenants. Ce cycle de visites est rendu possible grâce au « Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural »

> Retrouvez les prochaines visites dans l'agenda page 4 ou sur <https://bit.ly>

CAMPAGNE «MANGER BIO ET LOCAL C'EST L'IDÉAL» 2019 PLACÉE SOUS LE SIGNE DU CLIMAT

Le format de la Campagne du réseau FNAB à l'attention des consommateurs évolue cette année... Un temps fort sera proposé du 20 au 29 septembre, mais aussi des événements tout au long de l'année, car manger bio et local c'est l'idéal... au fil des saisons ! En complément des animations grand public, le Réseau Bio de PACA expérimente depuis 2017 un événement régional qui permet de rendre visible les enjeux de l'agriculture biologique locale auprès des décideurs (élus, agents des collectivités, entreprises...) et des médias. Cette année, nous vous donnons rendez-vous le 28 novembre à Cadenet (84) pour un temps fort sur le territoire du Parc Naturel Régional du Luberon. L'occasion de présenter le travail menés depuis 4 ans sur la filière grandes cultures mais aussi de dévoiler de nouveaux outils pour valoriser les bienfaits de la bio sur le territoire régional... Si vous souhaitez prendre part à la campagne 2019, ouvrir les portes de votre ferme, proposer des dégustations, ou toute autre initiative, vos idées sont les bienvenues, contactez votre Agribio départemental



FORMATIONS

Retrouvez le catalogue des formations agricoles des réseaux alternatifs en région PACA sur le site www.inpact-paca.org

• VISITE TECHNIQUE IRRIGATION ÉCONOME EN EAU EN MARAÎCHAGE BIO

Intervenant : ARDEPI 13

26 juin

AgriBio 13/84 – Tél : 06.95.96.16.62

• L'AGRICULTRICE RÉGÉNÉRATRICE : UN NOUVEAU REGARD SUR L'ÉLEVAGE DES HERBIVORES - PÂTURAGE TOURNANT DYNAMIQUE

2-3 septembre

AgriBio 04, Association Française d'Agroforesterie et Gaia Consulting
INFOS : www.gaiaformation.com

• QUALITÉ DES HUILES ESSENTIELLES ET ANALYSES SENSORIELLES

Intervenant : Christian ESCRIVA du Gatillier

10 ou 24 septembre

AgriBio 04 – Tél : 06.37.36.49.55

• GROUPE D'ÉCHANGES «AUTOPRODUCTION DE SEMENCES MARAÎCHÈRES»

• DÉMONSTRATION DE PETIT OUTILLAGE

• GROUPE D'ÉCHANGES «PLANCHES PERMANENTES»

septembre-octobre

AgriBio 13/84 – Tél : 06.95.96.16.62

ÉVÉNEMENTS

• «UN ÉTÉ BIO» À COLLONGUES

7 juillet 2019

AgriBio 06 vous invite à fêter l'agriculture biologique dans les Alpes-Maritimes, au programme : marché de producteurs, ateliers, animations musicales et repas bio.

Événement organisé par la communauté d'agglomération du Pays de Grasse et le PNR des Pré-Alpes d'Azur.

AgriBio 06 – Tél : 04.89.05.75.47

• RESTITUTION DES RÉSULTATS DES ESSAIS DE BLÉS BIOS ET DE L'ÉTUDE SUR LES COUVERTS VÉGÉTAUX ET LE NON-TRAVAIL DU SOL EN CÉRÉALES ET PPAM BIO

4 septembre à Forcalquier

AgriBio 04 – Tél : 04.92.72.53.95



• VISITE DE LA FERME DE LA REYNE CHEZ BLANDINE ET VINCENT PRACHE À TOURVES (83)

14 août

Troisième visite d'un cycle de visites de ferme aux pratiques favorables au climat. Le thème portera sur les panneaux photovoltaïques utilisés par Blandine et Vincent, paysans boulangers.

• VISITE DE L'EARL LIARDET CHEZ OLIVIER LIARDET - SAULT (84)

5 septembre

Présentation du séchage solaire sur PPAM employé par Olivier Liardet sur sa ferme.

• VISITE DE LA FERME DES ROVES DE LA JACOURELLE CHEZ SANDRINE ET FRANÇOIS BOREL À LA ROQUE D'ANTHÉRON (13)

octobre

Présentation de l'agriculture biologique de conservation et l'utilisation du semoir à semis directs.

• VISITE DU MAS DE L'AURORE CHEZ GÉRARD DAUMAS - MANE (04)

novembre

Présentation de production de Bois Raméal Fragmenté pour des cultures maraîchères.

Pour plus d'informations sur le cycle de visites : www.bio-provence.org rubrique «Climat»

Bio de PACA – Tél : 04.90.84.03.34

• JOURNÉES TECHNIQUES SOLS ET COUVERTS VÉGÉTAUX, EN PARTENARIAT AVEC LE RÉSEAU BASE SUD-EST

13 et 20 septembre

AgriBio 04 – Tél : 04.92.72.53.95

• JOURNÉE TECHNIQUE SUR LA MYCORHIZATION AVEC MARC ANDRÉ SELOSSE, DU MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE

13 septembre

AgriBio 04 – Tél : 04.92.72.53.95

• FOIRE «BIO ET LOCAL C'EST L'IDÉAL» - ANTIBES (06)

15 septembre

Venez participer à la 8ème édition de l'événement, au programme : marché bio, stands, restauration bio, animations pour tous, ambiance musicale.

AgriBio 06 – Tél : 04.89.05.75.47

• JOURNÉE TECHNIQUE «AGRICULTURE DE CONSERVATION» AVEC FRÉDÉRIC THOMAS

Vendredi 20 septembre

AgriBio 04 – Tél : 04.92.72.53.95

DEUX DOSSIERS ÉPINEUX EN COURS

LE CHAUFFAGE DES SERRES

Le règlement bio européen manquant de précision sur ce point, le CNAB (Comité National de l'AB) du 13 décembre devait voter l'encadrement du chauffage des serres en bio, interdisant notamment la production à contre saison. Dans la semaine qui a précédé ce CNAB, des pressions ont été exercées par des coopératives de fruits et légumes du Grand Ouest pour voter contre la proposition d'évolution du Guide de lecture. Trois jours avant le vote, un courrier signé des présidents de Coop de France, de l'APCA et de la FNSEA invitait le CNAB à reporter le vote, sous prétexte d'une mauvaise prise en compte des impacts économiques et d'un risque de distorsion de concurrence avec les autres États-membres. La FNAB s'est mobilisée pour contre attaquer, en envoyant une lettre signée de plusieurs acteurs économiques : distributeurs (Biocoop, Carrefour), metteurs en marchés (Forébio, Cabso, Solébio...), transformateurs (Synabio). L'objectif était de montrer que des acteurs économiques majeurs du développement de la bio étaient d'accord avec cette évolution du guide de lecture. Cette mobilisation n'a pas suffi et le vote est reporté pour le CNAB de juillet.

Certains opérateurs avancent des arguments

techniques en faveur du chauffage des serres tels que : une aide à la maîtrise des risques sanitaires et une meilleure efficacité du bio-contrôle. Il est nécessaire de statuer sur la compatibilité de ces pratiques avec les principes de l'agriculture biologique formulés dans le Règlement CE 834/2007.

Jusqu'à présent le chauffage des serres était réservé à la production de plants et à la mise hors-gel. Nous espérons que le vote de juillet sera clairement défavorable à la production de légumes biologiques de contre-saison (tomate, concombre...), qui d'une part ne répondrait pas aux principes de l'agriculture biologique ni aux attentes des consommateurs français, et d'autre part nuirait fortement à l'équilibre du marché.

LES EFFLUENTS D'ÉLEVAGES INDUSTRIELS

Le règlement bio européen autorise l'utilisation d'effluents d'élevages conventionnels, seulement s'ils proviennent d'élevages dits « industriels ». Or, depuis plus de 10 ans, les Organismes Certificateurs (OC) n'avaient pas de définition claire déterminant le caractère industriel ou non d'un élevage conventionnel. En 2018, le CNAB a inscrit la suivante : «Sont exclus d'une utilisation sur des terres biologiques [...] les effluents

La FNAB a salué cette évolution car à terme, les fermes ne dépendront plus des systèmes industriels incompatibles avec les valeurs du réseau, et car cela montre la nécessité de créer des complémentarités entre les productions animales et végétales.

Le CNAB a demandé au Comité d'Agrément et des Contrôles d'être souple sur l'application de cette règle pour que les producteurs puissent s'adapter. Il a également proposé de faire un bilan d'étape pour évaluer l'impact sur les fermes bio, et envisager des aménagements. Entre 80 et 90% des matières organiques vendues en bio seraient interdites si la règle venait à être appliquée en l'état. D'où la nécessité de mettre en place une transition.

La FNAB fait partie d'un groupe de travail pour proposer des « critères de transition ». Il postule qu'il faudrait compléter la définition afin de libérer des volumes de matière organique. Les premières conclusions de ce groupe conduisent à la fixation de seuils de taille d'élevage, qui seraient les premiers à être considérés comme « industriels ». Plusieurs enquêtes en ligne ont été lancées auprès des agriculteurs bio afin de connaître leurs pratiques actuelles et leurs marges de progrès (une par la FNAB, une autre par l'APCA).

INTERDICTION DE L'ABATTAGE SANS ÉTOURDISSEMENT PRÉALABLE

La Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE) a rendu en date du 26 février 2019, un arrêt relatif à l'abattage sans étourdissement préalable en agriculture biologique.

Cet arrêt fait suite à une demande auprès de la CJUE introduite dans le cadre d'un litige opposant l'association Oeuvre d'Assistance aux Bêtes d'Abattoirs (OABA) au ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, à Bionoor SARL, à Ecocert France SAS et à l'INAO.

La CJUE a considéré que l'abattage sans étourdissement n'était pas compatible avec le règlement bio. Ce jugement est d'application directe, et ne peut pas faire l'objet d'un recours. Le CNAB a décidé d'inscrire le jugement dans le guide de lecture.

Ajout de la rédaction suivante au Guide de lecture (p.21/104)

« L'abattage sans étourdissement préalable n'est pas conforme aux principes de l'agriculture biologique à savoir rechercher un niveau élevé de bien-être animal et notamment réduire toute souffrance de l'animal au minimum y compris lors de

l'abattage ; en conséquence, les produits résultant de ce type d'abattage ne peuvent pas être certifiés biologiques, porter ni le logo bio européen, ni le logo AB (arrêt de la Cour de Justice de l'Union européenne du 26 février 2019 - Affaire C-497/17).

AIDES FRANCEAGRIMER POUR LA RÉNOVATION DES VERGERS

Après plusieurs témoignages d'arboriculteurs bio de notre réseau concernant une réponse défavorable de FranceAgriMer à leur demande d'aide à la plantation, Bio de PACA a rédigé une proposition de courrier à cet organisme, demandant d'avantage d'équité entre les arboriculteurs de France. En effet, les enveloppes étant contraintes, la sélection des dossiers se fait désormais selon trois critères principaux : faire partie d'une Organisation de Producteurs reconnue, être Jeune Agriculteur, ou encore replanter pour cause de sharka ou autre organisme nuisible.

L'agriculture biologique est citée comme un quelconque mode de production performant sur le plan environnemental mais ne donne aucun avantage par rapport aux exploitations qui sont simplement en Haute Valeur

Environnementale, Production Fruitière Intégrée, etc...

Dans notre proposition de courrier, nous demandons que pour le prochain appel à projet (celui de 2020), les arboriculteurs bio soient prioritaires par rapport à tous les autres (vue la demande sociétale et les objectifs affichés du gouvernement...). Nous demandons également que le plafond d'aide par exploitation et par an soit abaissé de 20ha à 8ha, ceci afin de permettre une meilleure répartition entre tous les arboriculteurs, et d'éviter les plantations spéculatives.

Ce courrier sera proposé à la prochaine commission arboriculture de la FNAB afin qu'il ait une portée nationale.



Par **ANNE-LAURE DOSSIN**
Chargée de mission aides - réglementation
à Bio de Provence - Alpes - Côte d'Azur

DES EXPÉRIMENTATIONS PAYSANNES EN MARAICHAGE BIO EN PACA



● Maraîchage sur petites surfaces dans le Var

Le projet PEI « Maraichage bio sur petites surfaces » en PACA a démarré début 2018. La deuxième saison d'expérimentations paysannes a déjà démarré. Retour sur les différents essais de 2018 dans les départements du Vaucluse, Bouches-du-Rhône, Alpes Maritimes et Var.

Depuis avril 2018, une petite vingtaine de maraichers-ères ont joué le jeu et entamé des essais sur leurs fermes.

Les expérimentations paysannes ont la particularité d'intégrer les essais au sein du fonctionnement global de la ferme.

Ainsi, ces essais se distinguent des essais plus « classiques » comme ceux réalisés en station expérimentale. Le protocole et le suivi sont coconstruits avec les maraichers-ères, mais surtout il est intégré au sein des rotations des cultures et du système de commercialisation. Le groupe de maraichers-ères accompagné par les conseillers-ères et stagiaires de chaque Agribio ont défini ensemble les thématiques et choix de chaque essai. Le GRAB et l'INRA d'Agro Paris Tech apportent aussi leurs expertises dans le choix des protocoles et la discussion des résultats. Les essais sont orientés vers des innovations techniques en maraichage biologique diversifié sur petites surfaces.

Les différentes thématiques étudiées portent sur :

- La gestion du sol et sa fertilité : 5 essais sur l'étude du travail du sol (réduction), la minéralisation de l'azote et la caractérisation de buttes ;

- La gestion du sol et des paillages : 4 essais sur l'étude de différents paillages et la couverture des passe pieds ;

- Association et densification : 4 essais sur l'intensification du travail et l'association de culture ;

- Extraits fermentés : 4 essais sur l'étude d'extraits fermentés de consoude et de bardane ;

- Petit matériel : 7 essais sur l'étude de semoirs, récolteuse à mesclun, plantation d'oignons et doigts de binage.

Les essais continueront en 2019 et 2020, un bulletin technique annuel sera diffusé aux maraichers du projet et une synthèse plus globale (diffusion large) conclura le projet courant 2021.

ESSAI DANS LE 83

Dans le Var, où la dynamique d'installation en maraichage sur petites surfaces est bien réelle, quatre fermes se sont lancées dans des expérimentations.

Les maraichers-chères varois se sont intéressés aux associations de cultures, à l'impact du travail du sol sur la fertilité, ainsi qu'à la recherche de matériels adaptés aux productions sur petites surfaces.

Sur cette dernière thématique, Yann, qui produit une grande diversité de jeunes pousses, a choisi de tester un outil récemment acquis et importé des Etats-Unis : la récolteuse à mesclun. L'essai comparant l'utilisation de cet outil à une récolte classique au couteau, a mis en évidence un gain en temps (trois fois plus rapide) et en confort de travail de la récolteuse à mesclun.

Véronique, une autre maraîchère participant au projet, a quant à elle testé plusieurs semoirs sur des cultures de carottes et de radis. Un semis avec le semoir Coleman est significativement plus rapide qu'avec les deux autres semoirs testés (Ebra SJ21 et Earthway 1001-B). En revanche, ce semoir nécessite un lit de semence parfaitement préparé, et donc un temps de travail supérieur qu'il est important de prendre en compte. Le semoir Ebra, beaucoup moins maniable que les deux autres, ne semble pas être le plus adapté à une production sur petites surfaces. L'essai sera reconduit en 2019 en se concentrant sur la culture de carotte, et tâchera d'évaluer l'impact de ces semoirs sur les performances agronomiques de la culture.

En 2018, des difficultés dans la mise en place d'essais ont été observées sur deux fermes. Ces essais seront toutefois renouvelés cette saison. Ainsi, Yvan tâchera de mettre au point des associations de cultures efficaces du point de vue du gain d'espace et de temps. Franck, de son côté, comparera la fertilité du sol de planches travaillées et non travaillées. Le transplanter Paperpot sera également testé sur deux fermes, sur une culture de fenouil.



● Maraîchage sous-abri dans le Var



● Parcelle plein champ dans le Vaucluse

ESSAI DANS LE 84-13

Entre essais de semoirs sur carottes, utilisation d'extraits fermentés et caractérisation de buttes forestières, le panel des essais sur le territoire du Vaucluse et Bouches-du-Rhône, est très varié. Mais les maraichers ont tous en commun l'envie d'évaluer leurs pratiques pour continuer à s'améliorer. Les 7 maraichers investis dans le projet sont très animés par la fertilité des sols. Parmi eux, Patrick Vidal cultive en maraîchage sur sol vivant depuis 5 ans et porte une attention particulière au suivi de fertilité de ses planches non travaillées et non fertilisées (seul apport : la paille). Agribio84 l'a donc accompagné dans l'observation et l'évaluation de sa pratique sur des cultures de courgettes et tomates. A l'aide de techniques d'observation simples comme le test bêche, le Tea Bag ou encore des suivis de minéralisation de l'azote, etc., cet essai a permis de mettre en avant une productivité importante de ces planches (comparable à des références bios « classiques »). Le maraicher, très satisfait de cette première année, souhaite continuer le suivi de cet essai en 2019 et 2020 ! Eric Barrière, un autre maraicher, a souhaité tester un outil qu'il utilise déjà depuis longtemps sur sa ferme : le paperpot, un transplanteur importé du Japon qui permet un gain de temps incroyable. Cette année d'essai a permis de confirmer ce gain de temps par rapport à une plantation manuelle d'oignons. Par contre cet outil nécessite d'être bien organisé notamment par rapport à la date de plantation. En effet si les plants attendent trop longtemps avant d'être mis en terre,

l'opération de plantation s'avère beaucoup plus difficile et fastidieuse, ce qui peut effacer le bénéfice du gain de temps de l'outil. En 2018, deux fermes ont eu des difficultés pour mener les essais. Ils sont donc remplacés par deux nouveaux maraichers qui intégreront les essais en 2019. Ce nouveau groupe de maraichers est donc prêt pour entamer une nouvelle saison d'essais à la ferme. Pour certains ils continueront les mêmes essais qu'en 2018, alors que d'autres préférèrent tester et suivre une nouvelle pratique.

ESSAI DANS LE 06

Le maraîchage bio-diversifié sur petites surfaces a toujours fait partie du paysage agricole des Alpes-Maritimes.

Ancré(e)s entre les montagnes et la mer, les maraichers-chères du département ont su développer des techniques adaptées aux conditions pédoclimatiques et plus récemment, à la pression urbaine.

Sept fermes ont souhaité consacrer une partie de leurs champs à des essais.



● Association de cultures sous-abri dans les Alpes-Maritimes

Ils sont accompagnés par une dizaine d'autres producteurs-trices qui souhaitent participer au collectif technique qui s'est formé. Un des plus gros essais a été mené sur la ferme de la Sousta : 3 paillages ont été testés sur des tomates sous abris. La température et l'humidité du sol, les rendements et la minéralisation de l'azote ont ainsi été mesuré pendant 12 semaines. Les résultats sont encourageants et ont permis à Arnaud de répondre à ses interrogations sur les performances agronomiques des paillages. Vanessa et Aymeric ont quant à eux mesuré les mêmes caractéristiques en plein champs, sans travail du sol avec une technique de double-paillage. Ils testent également différentes couvertures végétales dans les passe-pieds.

Dans un autre thème, Claudie et les Jardins de la Vallée de la Siagne se concentrent sur la mise au point d'associations de cultures efficaces au niveau du temps de travail et agronomiquement performantes.

En 2018, trois fermes ont eu des difficultés pour mener les essais. Elles sont remplacées par Nicolas qui mènera des essais sur les rendements et la pression de mildiou avec des purins épandus à différentes caractéristiques chimiques. Dominique et Isabelle vont tester différents purins et Mélanie va mettre au point différentes stratégies pour préparer son sol aux hivers froids et longs de Venanson. Fort de son expérience de 2018 et soucieux de s'améliorer dans ses démarches, le groupe est motivé pour une nouvelle saison ! Les protocoles de chaque ferme ont ainsi été élaboré de façon collective.

Par **ORIANE MERTZ,**
ALEXANDRE BARRIER-
GUILLOT ET
MARIE RABASSA

*Conseillers Filière
Maraîchage biologique
à Agribio 13-84, Agribio 06 et Agribiovar*



PPAM BIO :

Vers une **STRUCTURATION** **DURABLE** *de la filière*

Incontournable dans notre région, la filière des Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales (PPAM) est en pleine croissance et porteuse d'innovations. Dans le but d'accompagner au mieux agriculteurs et entreprises pour une structuration durable de la filière herboristerie bio, notre réseau Bio de PACA participe au programme Herbo Bio Méditerranée récemment lancé en Provence-Alpes-Côte d'Azur et en Occitanie. Nous œuvrons aux côtés des acteurs de la filière grâce à ce vaste programme d'animation et d'actions techniques prévu sur trois ans. En lien avec les actions du programme Herbo Bio Méditerranée, ce dossier d'Actubio vous propose un focus sur 3 points clefs pour tout producteur de PPAM bio : l'étape de la plantation, la meilleure maîtrise des opérations post-récolte et la mise en relation entre agriculteurs et opérateurs aval pour la commercialisation.



● Journée de démonstration de désherbage mécanique en PPAM à Jouques (13), organisée par Agribio 04, Bio de PACA, le CRIEPPAM, en collaboration avec la Chambre d'Agriculture des Alpes de Haute-Provence

Avec des conversions importantes ces dernières années et une augmentation de 10% de ses surfaces de PPAM bio en 2018, la filière des PPAM biologiques en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur représente près de 3000 hectares certifiés bio ou en conversion. Avec 8750 hectares de PPAM bio cultivés en France, notre région est la première productrice en plantes de cueillette et en plantes à parfum bio¹. En région PACA, il s'agit essentiellement d'exploitations orientées vers la culture de la lavande et du lavandin, productions fortement mécanisées sur des surfaces généralement importantes. Porté par l'entreprise gardoise Arcadie, le programme Herbo Bio Méditerranée vise à développer les plantations de PPAM destinées aux entreprises d'herboristerie. Cela concerne notamment les espèces méditerranéennes de garrigue telles que le thym, le romarin, la sarriette, etc. Conçu pour accompagner le développement de surfaces en plantes aromatiques et médicinales sur le bassin méditerranéen, il a pour objectif de répondre aux attentes des opérateurs aval, en recherche croissante de matières premières cultivées localement.

¹ Sources : Chiffres Agence BIO 2018 - Données ORAB PACA 2018

BIEN CHOISIR SES PLANTS ET BIEN PLANTER !

La première étape est d'anticiper au maximum l'approvisionnement en plants, et notamment en plants biologiques car les pépiniéristes qui en proposent sont encore assez peu nombreux dans la région. Il faut compter en moyenne 6 mois, et bien souvent 1 an pour la lavande et le lavandin (voire plus pour les espèces très recherchées !), pour trouver la quantité nécessaire et la qualité variétale choisie (chénotype précis ou sélection de populations).

RAPPEL - Variété clonale ou de population ? Une variété de population est issue de semis. Elle permet souvent d'avoir une qualité supérieure en huile essentielle. Une variété clonale est issue du bouturage d'un individu sélectionné pour ses critères qualitatifs et quantitatifs. On obtient alors des huiles essentielles très typées, c'est-à-dire avec un type chimique majoritaire (ex. : thym à chénotypes : thymol, thujanol, linalol, carvacrol...).

Vous trouverez des pépiniéristes biologiques auprès de l'ITEIPMAI (Institut de recherche sur les PPAM), du CRIEPPAM (Centre d'expérimentation sur PPAM) et du réseau Bio de PACA.

À noter que le CRIEPPAM organise une formation par an à destination des pépiniéristes ou futurs pépiniéristes intitulée « Production de plants de lavandes/lavandins sains et de plantes aromatiques ». Informations : magali.pellissier@crieppam.fr 04 92 87 08 40.

Il existe 2 types de plants :

- Les plants en racines nues, élevés 5 à 6 mois. Ils peuvent être semés en pépinière ou réalisés à partir de boutures ligneuses en plein champ. Les boutures sont préparées en hiver, repiquées au mois d'avril puis écimées. Les plants sont arrachés au repos végétatif, pour une plantation entre novembre (en plaine) et mars (en montagne). Ils se transportent sous forme de fagots et doivent en principe être replantés dans les 48h, sauf s'il est possible de les stocker au frais et à l'abri de la lumière. Ils ont l'avantage d'être plus résistants au passage de la herse étrille (dès 2 à 3 semaines après la plantation) et ne craignent pas d'être roulés une fois plantés. Le principal inconvénient est qu'il faut le commander bien à l'avance, et sachant que toutes les espèces ne sont pas disponibles en racines nues. Prix moyen : 18 centimes/plant.

- Les plants en mini-mottes (godets) : les plants sont élevés environ 3 mois. De la même manière, ils peuvent être semés (en plaque au printemps ou en fin d'été) ou réalisés à partir de boutures herbacées. Les boutures sont préparées au printemps (en période de pousse après la floraison) et repiquées dans la foulée. La plantation de mini-mottes se fait généralement au printemps, de fin avril à fin mai (après les gels), ou en septembre-octobre pour permettre l'enracinement avant l'hiver. L'avantage est que la plus faible durée d'élevage laisse la possibilité d'en commander entre 3 et 6 mois à l'avance (en principe). L'inconvénient est que ce sont des plants plus fragiles ; sensibles aux faibles températures et au gel, et nécessitant généralement une irrigation post-plantation (selon le climat). Il est conseillé de se faire livrer les plants au dernier moment, de dépiler les caisses à réception et d'enlever le plastique pour favoriser l'aération. Prix moyen : 9 à 12 centimes/plant pour les variétés de population (issues de semences), 20 à 30 centimes/plant pour les variétés chénotypées (issues de boutures).

ÉLÉMENTS À CONSIDÉRER	Racines nues	Mini-mottes
PRIX	<i>Avantageux</i>	<i>Assez élevé</i>
DISPONIBILITÉ	<i>Production de plants dépendante du climat</i>	<i>Plus de facilité à obtenir le nombre de plants voulu</i>
TEMPS DE PRODUCTION DES PLANTS	<i>6 mois</i>	<i>2 mois (3 mois pour les plants de boutures)</i>
TECHNICITÉ DE PRODUCTION	<i>Accessible à un producteur</i>	<i>Entreprise spécialisée</i>
SOUPLESSE D'UTILISATION	<i>Pas plus de 48h entre l'arrachage et la plantation en repos de végétation</i>	<i>Tant que les plants n'ont pas chignonné, possibilité d'attendre une période favorable de plantation</i>
HOMOGENÉITÉ DES PLANTS	<i>Distributeur à pinces</i>	<i>Distributeur à barillets ou à pinces pour plants herbacés</i>
REPRISE DES PLANTS	<i>Racine traçante : bon enracinement</i>	<i>Bonne reprise si plants non chignonnés</i>
PÉRIODE DE PLANTATION	<i>Octobre-novembre/Février-mars</i>	<i>Septembre-octobre/Avril-mai</i>
CLIMAT		<i>Sensibilité au gel et à la sécheresse plus importante (si sol sec et si motte pas suffisamment enterrée)</i>

● Source : Plantes aromatiques et médicinales : premiers pas dans la production bio en Languedoc-Roussillon, Sud&Bio 2015

INFO +

Dans le cadre du programme Herbo Bio Méditerranée, Agribio04 travaille à la construction d'un outil de calcul des coûts de production pour les PPAM, dans l'objectif d'accompagner les producteurs dans la définition de leur prix de revient et prix de vente. Cet outil est encore en phase de développement et vous pouvez y participer ! Plus d'informations : Mégane Véchambre, Agribio04 : conseillereppam@bio-provence.org ou 06 29 64 24 33.

Il est fortement conseillé de mettre en culture des plants certifiés indemnes du phytoplasme afin de limiter son extension. La filière « plants sains » est actuellement gérée par le CRIEPPAM, plus d'infos ici : <https://bit.ly/2l0ldWE>.

EVOLUTION DE LA RÉGLEMENTATION

Jusqu'ici, il était possible d'avoir recours à une procédure de dérogation pour l'achat de plants de PPAM conventionnels pour non-disponibilité en bio des plants et variétés souhaitées (sur le site : www.semences-biologiques.org). Mais le texte régissant la réglementation bio a évolué courant 2018 ! Les demandes de dérogation pour les plants de PPAM (toutes PPAM confondues) ne sont accordées depuis le 1er janvier 2019 uniquement si la demande a été faite en avance au moins 1,5 ans avant la plantation. Toutefois, des dérogations pourront être accordées dans les 1,5 ans qui suivent cette évolution réglementaire, soit jusqu'à juin 2020. Donc pour cet hiver 2019-2020 : utilisation préférentielle

de plants bios ou obtention possible d'une dérogation si non-disponibilité. Par contre, toutes les plantations de l'hiver 2020-2021 devront être réalisées en bio (demande de dérogation à faire maintenant pour une plantation à l'hiver 2020-2021 si non-disponibilité de plants bios). Il existera tout de même des cas de dérogations exceptionnelles si :

- Cela concerne un nouveau producteur (première plantation)
- Les parcelles ont subi des aléas climatiques impliquant un arrachage et une nouvelle plantation

- Il existe un problème d'approvisionnement après une commande auprès d'un pépiniériste bio.

Source : «S'approvisionner en semences et plants biologiques», article de Caroline BARBOT, conseillère bio à la Chambre d'Agriculture 04 paru dans l'Espace Alpin du 25/01/19.

Articles à paraître courant juin dans le prochain Herbabio (CPPARM) et l'Essentiel (CRIEPPAM) – plus d'infos : Magali PELISSIER, CRIEPPAM : magali.pelissier@crieppam.fr

L'AUTOPRODUCTION DE PLANTS

Il est aussi possible de produire ses propres plants, sachant que c'est une activité à part entière qui peut être très chronophage. Le guide Plantes aromatiques et médicinales : premiers pas dans la production bio en Languedoc Roussillon éditée par le réseau Sud&Bio en 2015 donne quelques précieuses indications quant à la préparation de sol pour la pépinière (solarisation conseillée), les périodes de semis et bouturage, les densités de semis, l'irrigation, etc.

Témoignage de Yann Sauvaire

PRODUCTEUR DE PPAM BIO À ST-JURS (04)



« J'autoproduis mes plants depuis mon installation en 2014. Mon père a commencé à acheter ses plants puis les a autoproduits au moment de son passage en bio dans les années 2000, avec un bon taux de reprise dès les premières années de pépinière. Le repiquage [la plantation] est facilité par la production de plants dans les mêmes conditions météo que les parcelles qui les accueillent. C'est aussi le même type de terrain ; les plants s'adaptent mieux à la parcelle et il y a moins d'hétérogénéité au fil des années. En plus, étant sur place, il y a souvent un délai très court entre l'arrachage de la pépinière et la plantation s'il y a un bon créneau météo.

Concrètement, j'ai plusieurs rangées de pieds mères dédiées à la production des boutures. Ils ont été achetés chez des pépiniéristes pour garantir la variété. Dans le cas du romarin, j'ai planté un essai que j'ai

récolté, distillé et fait analyser pour vérification ; cette rangée est devenue la raie mère. Pour le lavandin, j'ai pris la précaution d'acheter des pieds mères issus de la filière plants sains pour limiter les risques de dépérissement.

Les plants sont taillés assez ras avant le redémarrage de la végétation, entre mars et avril, pour qu'ils redémarrent bien et que leur développement soit homogène. En taillant, on prélève donc les boutures. Les pieds mères sont ensuite maintenus écimés en permanence (5 à 6 écimages dans l'année) pour les forcer à continuer à pousser sans produire de fleurs. Après avoir été prélevées, les boutures sont directement piquées en pépinière. Le sol est préparé en amont pour une terre la plus fine possible, avec du paillage plastique et goutte-à-goutte dessous.

Dès que les boutures sont plantées à travers le plastique (environ 160 boutures/m), le sol doit rester humide constamment ; j'arrose 1 fois par semaine entre 12 et 24h selon la météo. Attention à ce que l'arrosage reste régulier ; bien vérifier sous les plastiques que les goutteurs ne soient pas bouchés. Mes seules pertes ont toujours été liées à des problèmes d'arrosage. Les jeunes plants sont eux-aussi écimés. Ils seront normalement prêts à être plantés à partir du mois de septembre la même année. Je choisis d'attendre novembre pour que le froid mette les plants en repos

végétatif, ce qui évite de les abîmer à la plantation. Chez nous, on compte environ 80% de reprise au minimum.

Même si cela permet d'avoir des plants au bout de 3 à 4 mois seulement, produire des mini-mottes est plus contraignant pour moi ; il faut de la place sous serre et les plaques et le terreau sont un coût supplémentaire. Les racines nues sont à mon avis plus faciles à gérer. Enfin, attention au bouturage de variétés population ; on les modifie forcément. Le bouturage est donc réservé aux variétés clonales. Sinon, il faut faire du semis. »



● Photo : autoproduction de plants mini-mottes (thym) dans le Gard (30)

ET PLANTER ?

LE CHOIX DE LA PARCELLE ?

Les principaux critères à prendre en compte sont les suivants : le type de sol (argilo-calcaire), la pente, l'altitude et l'exposition, l'accès et les possibilités de mécanisation, la pression en adventices (vivaces), le risque de contamination (bien se renseigner sur les périodes de traitement des voisins conventionnels).

LE PRÉCÉDENT CULTURAL - LA ROTATION

Dans un but d'amélioration de la fertilité du sol et de diminution du stock d'adventices, la rotation idéale est composée d'un fourrage ou légumineuse (2 à 5 ans), d'une céréale (1 à 2 ans) et de la culture de PPAM, avec un assolement 1/3 fourrage-légumineuse, 1/3 céréale et 1/3 PPAM. Anticiper la rotation (et les surfaces qui lui sont nécessaires) est important quelle que soit la surface cultivée en PPAM, y compris pour une production ne dépassant pas le demi-hectare.

LA PÉRIODE DE PLANTATION

Au sec, il est conseillé de privilégier les plants à racines nues, à planter entre novembre et mars, pendant la période de repos végétatif, qui ont en général une très bonne reprise. Les plantations de printemps ou de fin d'été-début automne sont généralement réalisées avec des plants en mini-mottes, et l'irrigation est souvent nécessaire. Il est possible de planter des mini-mottes de thym jusqu'au début de l'hiver mais il y a un risque ; la plante ne gèlera pas mais les phénomènes de gel-dégel auront pour conséquence de faire sortir les plants de terre, surtout en terrain gonflant. Mieux vaut donc planter plus tôt et laisser le temps aux plants de bien s'enraciner.



● Jeune plantation (mini-mottes)

LA FUMURE DE FOND ET LA PRÉPARATION DE LA PARCELLE

Il est conseillé de connaître son sol avant d'envisager un quelconque amendement.

La préparation de la parcelle est cruciale ; elle sera déterminante dans la gestion des adventices en culture. Elle doit s'anticiper plusieurs mois avant la plantation. Par exemple, il est possible de réaliser un



● Planteuse à pinces.

labour-décompactage en fin d'été-début d'automne, puis de reprendre le labour en hiver pour planter en décembre ou au printemps suivant.

Il est conseillé de réaliser le dernier passage perpendiculairement au sens de plantation afin d'éviter que la planteuse ne suive les sillons créés par le passage des dents.

LES DENSITÉS DE PLANTATION

Il est conseillé de planter tous les ans 10 % de la surface totale prévue en PPAM (en partant sur une culture d'une durée de 10 ans), ceci afin d'avoir toujours le même volume en production.

Le rang simple rend plus facile le désherbage mécanique. Quelques exemples : Lavandin : 8 à 10 000 plants/ha ; Lavande : 12 à 15 000 plants/ha ; Romarin : 10 000 plants/ha ; Thym, sarriette, origan : 18 000 plants/ha

LES TECHNIQUES DE PLANTATION ET LE MATÉRIEL

La plantation peut être manuelle pour une surface inférieure à 1 ha, mais mécanisée au-delà. Les planteuses couramment utilisées sont des planteuses à pinces de type maraîchères. Quand cela ne convient pas, certains producteurs enlèvent complètement le système à pinces et plantent manuellement, en restant assis sur la planteuse (avec un système de marquage pour respecter la distance entre plants sur le rang). Il existe aussi des planteuses à godets (barillets), utilisable uniquement pour les mini-mottes (très efficace sur sol homogène).

Il faut compter entre 10 et 25h/ha pour une plantation mécanisée (planteuse mono-rang), à 2 personnes minimum. La main, 1 personne peut planter environ 1 000 à 1 500 plants par jour. La plantation manuelle est à raisonner en fonction de la

surface à implanter et du délai d'attente maximal entre la réception des plants et la plantation.

Il est préférable d'avoir des possibilités d'irrigation, surtout s'il n'y a pas de précipitations avant plantation. Il faut compter 2 à 4 h/ha pour l'irrigation à la plantation. Autoproduire ses plants permet de jouer plus facilement avec les fenêtres climatiques afin de trouver un créneau de plantation météo précédent une pluie.

À la suite d'une étude sur les conditions de viabilité des exploitations en PPAM biodiversifiées en PACA, Agribio04 organise en 2019 un cycle de journées techniques «Dimensionnez son projet de PPAM diversifiées» qui a débuté le 26 avril.

Les informations de cet article ont été recueillies au cours de plusieurs journées techniques et visites de fermes du programme Herbo Bio Méditerranée. Plus d'informations ici : <https://bit.ly/2WjkrJy>.

Et dans le guide « Plantes aromatiques et médicinales : premiers pas dans la production bio en Languedoc Roussillon » édité par le réseau Sud&Bio en 2015.

Pour en savoir plus sur l'étude, retrouver l'article complet sur le site de Bio de Paca : <https://bit.ly/2HZr71B>

Retrouvez des vidéos de démonstration de matériel, dont des planteuses, sur la chaîne YouTube du CRIEPPAM <https://bit.ly/2ETJwEU>.

Pour aller plus loin, consultez le recueil de témoignages «Produire des PPAM bio» édité par la FNAB sur www.produire-bio.fr

Par **MÉGANE VÉCHAMBRE**
Conseillère/animatrice PPAM
et maraîchage

HERBO BIO MÉDITERRANÉE : METTRE EN RELATION FOURNISSEURS ET ACHETEURS



● «Rendez-vous minutés» entre producteurs et entreprises de la filière PPAM bio, novembre 2018

Le lancement d'un programme d'appui sur 3 ans (2018 à 2020) élaboré par Bio de PACA et le Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu Rural (CIVAM) Bio du Gard vise à structurer la filière plus spécifiquement pour le marché de l'herboristerie. Il est financé par le Fonds Avenir Bio de l'Agence Bio.

Conçu pour améliorer le développement de surfaces en plantes aromatiques et médicinales sur le bassin méditerranéen (régions PACA et Occitanie), il a pour objectif de répondre aux attentes des opérateurs aval, en recherche croissante de matières premières cultivées localement.

CONTEXTE DE LA FILIÈRE

En région PACA, la filière des PPAM se caractérise par la prédominance des cultures de plantes à parfum : 80% des surfaces sont cultivées en lavandes et lavandins. Lorsqu'elles sont conduites en bio, ces dernières connaissent des problèmes techniques pas toujours maîtrisés, tels que le dépérissement de la lavande. Les agriculteurs sont également confrontés à des problématiques post-récoltes. Aussi, face à la demande de plus en plus marquée d'opérateurs cherchant à développer leur offre en matières premières locales, les producteurs sont très intéressés de développer des plantes diversifiées (plantes aromatiques et médicinales).

Les objectifs ont été clairement définis et

déclinés en actions très opérationnelles :

- Résoudre les freins au développement des surfaces cultivées, par une meilleure maîtrise des opérations post-récolte : séchage, battage, triage, granulométrie,
- Favoriser l'inter-connaissance entre les opérateurs (producteurs/acheteurs) de cette filière par des rencontres et contacts commerciaux entre fournisseurs et acheteurs de PPAM.
- Organiser et structurer une filière de plantes aromatiques et médicinales, via une aide à la contractualisation.
- Sécuriser la mise en marché et la commercialisation de leurs productions.

UN SPEED-MEETING POUR BOOSTER LA FILIÈRE

Dans le cadre de la deuxième année du projet Herbo Bio Méditerranée, s'est déroulée une journée de rencontres professionnelles entre producteurs et entreprises aval de la filière des PPAM bio du bassin méditerranéen fin novembre 2018, à Forcalquier dans les Alpes de Haute-Provence. La journée a été couronnée de succès : plus de 70 producteurs et 21 entreprises ont répondu présents et se sont déplacés pour échanger sur la filière ; ses différents débouchés et son avenir. Une « révolution » au sein d'une filière plutôt confidentielle.

Organisé par le CRITT Agro-alimentaire PACA, Bio de PACA, Agribio 04 et secondés par le Civam Bio du Gard et le CPPARM (Comité Economique des Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales), cet événement a été conçu avec un format différent pour apporter un maximum de réponses et de soutien aux producteurs et coopératives, mais aussi aux entreprises, en un minimum de temps. Une introduction par la société Arcadie, porteuse du programme Herbo Bio Méditerranée - financé par l'Agence Bio sur 3 ans - a permis d'en rappeler les principaux objectifs tout en présentant les besoins en plantes aromatiques de la région Méditerranéenne. Quelques entreprises/coopératives/acheteurs qui le souhaitaient ont eu quelques minutes pour présenter leur activité et leurs besoins devant l'assemblée. Ensuite, des rendez-vous minutés de 15 minutes entre fournisseurs et acheteurs se sont déroulés, préalablement programmés par le CRITT, afin de discuter entre fournisseurs et acheteurs de leur capacité à livrer et à répondre aux besoins des fabricants et aux moyens de chacun.

L'organisation sous forme de rendez-vous B to B a été plébiscitée par la majorité des participants, de même que les opportunités commerciales qui en ont découlé (pertinence des rencontres, qualité et diversité des contacts...). Certaines entreprises ont même pu rencontrer des producteurs avec un profil intéressant pour elles.

L'après-midi a été consacré à deux ateliers distincts conçus pour répondre aux questionnements des fournisseurs mais aussi des acheteurs, concernant les freins et problématiques rencontrées (techniques et commerciaux).

Une visite d'exploitation en cultures de plantes aromatiques en bio et en conversion chez Laurent Depieds, a permis de clôturer la journée. L'objectif étant de partager le parcours de l'agriculteur avec de nombreux porteurs de projets, candidats à l'installation, ou en projet de diversification sur des plantes sèches. Que ce soit sur les aspects techniques (suivi de culture, post-récolte...) mais aussi en matière de valorisation commerciale des productions.

L'organisation d'un tel événement a capté l'attention de par son originalité et la nouveauté de cette proposition, facilitant la mise en relation et l'établissement de contacts commerciaux. L'objectif visé était l'opérationnalité et il semble avoir été atteint.

FOCUS SUR UN PARTICIPANT : *Philippe Petit, gérant de la société Araquelle*

Vous commercialisez des infusions et des aromates. Présentez-nous votre entreprise.

J'ai créé l'entreprise ARAQUELLE SAS il y a plus d'une trentaine d'années. Elle commercialise des infusions (plantes simples et mélanges) en sachet et en vrac, ainsi que des aromates (mono-produit ou mélange). Elle réalise 8,7 millions d'€ de chiffres d'affaires et emploie 23 personnes au siège (Vernègues – Bouches du Rhône). Araquelle commercialise 150 tonnes de plantes sèches certifiées bio.

Quelle gamme de produits commercialisez-vous ? Nous avons 250 références d'infusions et une cinquantaine en aromates inscrites au catalogue.

Peut-on en savoir plus sur votre politique d'achat et les modalités ? Notre société n'achète que des plantes séchées, triées et prêtes à être conditionnées. Nous exigeons un minimum de volume d'achat, à hauteur de 200 kg par lot. En pratique, nous achetons à nos fournisseurs, entre 500 kg et 1 tonne par type de plantes. Araquelle réserve ses cultures 18 mois à l'avance. Les quantités et dates de livraison sont fixées à l'avance. Un prévisionnel de production est établi avec chaque fournisseur. L'engagement peut porter sur une durée d'au-moins 3 années.

En quoi consiste votre activité au sein de l'entrepôt ?

Cela commence dès la réception - effectuée chaque jour - des produits livrés en vrac. Chaque produit est accepté après un test de dégustation des échantillons. Ensuite intervient la mise en quarantaine : dans ce laps de temps, des analyses sont effectuées (quantités, qualité), dans l'attente de leur conformité. Le produit conforme est ainsi dit "libéré" et peut rentrer dans la comptabilisation du stock selon le mode de gestion du FIFO (premier entré, premier sorti). Les références les plus anciennes sont sorties en premier. Les plantes sont stockées en chambres froides à température constante (15° à 18°) toute l'année. Les produits sont entreposés dans l'attente d'être conditionnés par des ESAT (anciennement Centres d'Aides par le Travail). Une fois conditionnés, les produits sont répartis en trois zones de stockage différentes, en fonction de leurs rotations par saisons (ventes). Les produits sont déposés et stockés au sol à hauteur, d'homme pour faciliter la manutention par les salariés.

Que peut-on dire du marché et des ventes ?

Les acheteurs sur le marché français demandent à travailler des plantes d'origine française. Araquelle prend les commandes à la semaine. En saison haute (hiver), cela peut aller jusqu'à 150 commandes/jour (magasins). Les grossistes et plateformes d'achat commandent une fois par semaine. Nous commercialisons des produits conditionnés (infusettes, sachets, boîtes). Sur demande, possibilité de vendre des produits en vrac (par sacs de 1 kg). Nos 6 commerciaux salariés d'Araquelle vendent aux magasins. Notre clientèle se répartie entre réseau spécialisé bio, soit 2000 magasins en France, y compris Botanic et Truffaut + épicerie de luxe (produits haut de gamme de Provence). C'est le nombre élevé de magasins qui fait le volume de produits vendus.



LES OPÉRATIONS POST-RÉCOLTE : UN FREIN À LEVER POUR LA FILIÈRE

Depuis le démarrage du programme, un des principaux freins au développement de l'offre en plantes séchées pour l'herboristerie réside dans les opérations post-récolte, pas toujours très bien maîtrisées par les agriculteurs. Le plus souvent c'est en raison de l'absence des outils nécessaires, ce qui induit une qualité de la matière première inégale et de fait, ne correspond pas à l'exigence des acheteurs qui demandent et recherchent un produit bien trié, homogène en présentation et en calibre.

Nous avons pu visiter le trieur dont s'est doté Jean-Marie Goret, producteur de PPAM bio sur la commune de Saint Rémy de Provence. A la base, il s'agit d'un trieur de graines (tri par densité) car il n'existe pas de trieur spécifique de plantes aromatiques. Le produit fini sorti du trieur peut être vendu tel quel à l'acheteur. Avant le triage, deux opérations de pré-transformation doivent être effectuées : séchage et battage.



● Trieur

Notre objectif est de poursuivre l'état des lieux des outils existants dans notre région notamment pour répondre à la demande de quelques entreprises qui ont de la difficulté à acheter des matières premières en coupe infusette, mais aussi repérer des démarches concluantes engagées par des collectifs d'agriculteurs en dehors de notre région, ayant investi dans de tels outils et sur lesquelles nous pourrions nous appuyer.

Il existe aujourd'hui un outil capable de fabriquer en grosses séries industrielles des infusettes que nous projetons d'aller visiter. Il s'agit de la société Herbissima (Vaison la Romaine). Ce qui nous permettrait de mieux comprendre et d'évaluer le dimensionnement de leurs différents outils utilisés sur les plantes après récolte. Nous prévoyons d'inviter des producteurs pouvant être intéressés par cette visite.

Dans un deuxième temps, nous allons lancer un groupe de travail avec les quelques entreprises déjà identifiées qui ont besoin de fabriquer des infusions et qui ne sont

pas équipés de machine à coupe infusette. Nous envisageons deux scénarii :

- Dans le premier cas, une ou plusieurs entreprises investissent dans une machine à coupe infusette en commun. Elles pourraient ainsi fabriquer pour leur propre compte des infusions (sachets individuels) et/ou proposer de la prestation, notamment pour les agriculteurs qui pourraient ainsi vendre leurs propres mélanges d'infusions et d'aromates.

- Dans le 2ème cas, plusieurs agriculteurs pourraient se regrouper afin de se doter d'une telle machine, sachant qu'un investissement dans un outil collectif en commun pourrait être éligible à un financement public.

Par **CLAIRE RUBAT DU MÉRAC**

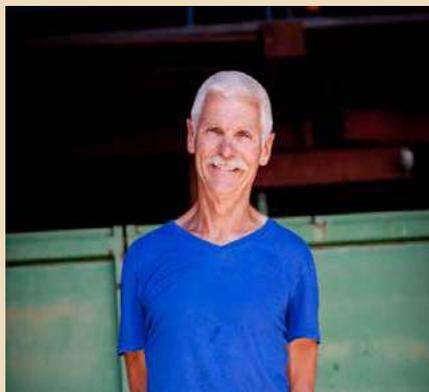
Chargée de Commercialisation à Bio de Provence-Alpes-Côte d'Azur



● Trois types d'infusettes de la société Araquelle

SAVOIR-FAIRE PAYSAN

Le trieur de Jean-Marie Goret, producteur à St-Rémy-de-Provence



Jean-Marie, peux-tu nous dire de quoi il s'agit ?

A la base, il s'agit d'un trieur de graines (tri par densité) car il n'existe pas de trieur spécifique pour les plantes aromatiques. Une fois le produit fini sorti du trieur, je peux le vendre tel quel à mon acheteur.

Concrètement comment ça fonctionne ?

J'alimente le trieur par le haut, en vidant les feuilles (brutes de batteuse). Le trieur est équipé d'un système d'aspiration pour dégager les poussières et de 8 grilles. Ce qui permet 7 sorties de présentation de produits différentes au total. Il y a toujours 3 réglages à faire permettant d'aspirer les poussières et de sortir les brindilles, les feuilles brisées et les branchettes. J'ai identifié les grilles dont j'avais besoin

lors de la commande, sachant qu'il en existe une cinquantaine. Ce qui est compliqué c'est de choisir des grilles adaptées, notamment au niveau du diamètre pour qu'elles correspondent au triage de plusieurs plantes différentes. J'ai choisi d'acheter un cadre de grille afin de pouvoir en auto-construire au besoin, sans avoir à en racheter des neuves.

Est-ce que tu envisages de proposer de la prestation de triage pour d'autres producteurs ou éventuellement pour des acheteurs ?

Je suis quelque fois sollicité par des producteurs mais plutôt que de faire de la prestation de service, je leur propose de venir trier eux-mêmes, en utilisant le trieur et mes conseils pour obtenir le résultat qu'ils souhaitent. Le coût peut se situer aux alentours de 0,50€/kg brut pour un poids brut de 200 à 250 kg de feuilles.

Selon toi, quelles sont les étapes à suivre après la récolte pour obtenir une bonne qualité des plantes sèches ?

Avant le triage, deux opérations de pré-transformation doivent être effectuées : il s'agit du séchage et du battage. Je n'ai pas de bâtiment dédié au seul séchage. Aussi, je le fais dans des séchoirs à tabac (caissons de 3 m³) que j'installe de manière alignée, soit dans une partie de mon hangar, soit dans une serre avec bêche

sombre et isolée. On ventile par-dessous les caissons car le fond de caisse est grillagé. L'avantage est que ce sont des unités modulables, facilement déplaçables. L'isolation est réalisée avec de la laine de verre. La capacité totale de séchage est de 36m³. Un ventilateur est disposé au bout des caissons. Il est indispensable de bien raisonner son assolement et de l'adapter en fonction de ses capacités de séchage. Exemple sur du thym : il faut compter 75 m³ à sécher/ha en moyenne. Quant au battage, en pratique, il est compliqué de battre au bon stade. J'effectue le battage avec une vieille batteuse Axial Flow.

Quels sont les autres investissements que tu as réalisés ?

J'ai également investi dans un groupe frigorifique/ déshydrateur (13 000 €), ce qui me permet de sécher par temps de pluie dans un local fermé (chambre froide). Le stade optimum de séchage qui détermine le moment où il faut battre, se situe au moment où la feuille est sèche, mais pas la tige.

LE CENTRE DE RECHERCHE D'INNOVATION ET DE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE AGROALIMENTAIRE PACA

Le CRITT (Centre de Recherche, d'Innovation et de Transfert de Technologie) Agroalimentaire PACA est le référent technique des entreprises agroalimentaires en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Créé en 1989 à l'initiative des entreprises agroalimentaires, il accompagne plus de 450 entreprises chaque année. Il a pour objectif d'aider les entreprises régionales à être durablement performantes. Il construit avec chacune d'entre elles et de la façon la plus concrète, les solutions adaptées à son développement, sur des thématiques techniques comme la sécurité des aliments, l'optimisation de l'outil de production, la recherche & développement, l'innovation, l'environnement, la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE), la nutrition, etc. L'expertise du CRITT est également reconnue au niveau national et européen, en proposant des solutions concrètes et opérationnelles (participation à des réseaux nationaux d'experts et à des projets européens, appui technique à des fédérations nationales, etc.).

Sur la thématique de la transformation des produits Bio, le CRITT propose des accompagnements individuels à la création de gamme de produits biologiques, à la mise en place des démarches en interne pour obtenir la certification Bio, à la recherche de sourcing de matières premières... Des formations, réunions d'échanges d'expérience, colloques sont également régulièrement organisés pour répondre aux problématiques techniques des entreprises. Le CRITT est également co-animateur du Réseau Mixte Technologique Actia TransfoBio, un réseau national d'experts en transformation des produits Bio. Il propose également des actions de transfert d'informations via son service de questions/réponses, la veille réglementaire ou encore la mobilisation d'experts de son réseau sur des sujets techniques pointus.

Bio de PACA travaille avec le CRITT depuis 2011, à travers Appro bio PACA, une plateforme collaborative créée pour assurer



l'approvisionnement en matières bio issues de la région PACA qui vise à mettre en relation les entreprises de l'aval avec les agriculteurs de façon à sécuriser des débouchés pour des volumes vendus en gros par les agriculteurs et à sécuriser les acheteurs sur l'origine de leurs matières premières. Le CRITT est un partenaire régulier avec lequel Bio de PACA collabore sur le volet débouchés industrie ; suivi de l'évolution des opérateurs aval (activité, sourcing...) dans le cadre de l'Observatoire Régional de l'Agriculture Biologique PACA.

Le CRITT a été associé dès le début au programme Herbo Bio Méditerranée. Il intervient comme partenaire, sur le volet aval (contractualisation, organisation de rencontres amont/aval...). Les principaux éléments clés à retenir :

1/ Pilotage de rencontres inter-entreprises au sein de la filière PPAM. Bio de PACA a sollicité le CRITT Agroalimentaire PACA afin de co-organiser une première journée en novembre 2017, regroupant les acteurs de l'aval de la filière, en proposant quatre thématiques ciblées :

- Le développement d'une contractualisation pérenne avec des fournisseurs : mise en évidence de l'intérêt d'établir un contrat durable ; engager une démarche partenariale équitable, de long terme, et mobiliser des outils de développement en s'appuyant sur des labels (Ex : BIOPARTENAIRE) pour mieux valoriser de telles démarches.
- Le partage d'expérience de la Société Arcadie et celui du groupement de producteurs fournisseurs – BIO GARRIGUE MÉDITERRANÉE – avec lequel elle a signé un engagement de partenariat.
- Une stratégie gagnante à travers la valorisation des démarches RSE et le concept de marque positive illustrant les démarches engagées sur la filière PPAM régionale.
- L'accès aux outils de pré-transformation des plantes séchées, en soulignant les problématiques rencontrées (outils existants et ceux à développer) par les opérateurs et des pistes de solutions.

Cette journée a permis d'initier de l'interconnaissance entre opérateurs aval, qu'ils soient négociants, pré-transformateurs ou fabricants. Ce qui constitue une nouveauté au sein d'une filière PPAM plutôt confi-

dentielle et fortement concurrentielle.

2/ L'organisation d'un Speed-Meeting en novembre 2018, sous forme de rendez-vous minutés entre fournisseurs (de plants, producteurs) et acheteurs (fabricants de tisanes, aromates, grossistes...) a regroupé plus de 100 professionnels. La journée a été agrémentée d'ateliers sur les opérations de post-récoltes pour l'herboristerie (séchage, battage, tri) animés par AgriBio 04, ainsi que sur la construction de partenariats gagnant-gagnant animés par Bio Partenaire. La visite de l'exploitation de Laurent Depieds, producteur de plantes aromatiques à Mane a permis de clôturer la journée de manière concrète. Très apprécié des acteurs de la filière, ce type d'évènement sera certainement renouvelé en 2020.

Cette année, le CRITT a été identifié pour piloter un Comité aval destiné à accompagner toutes les démarches associant agriculteurs fournisseurs et entreprises acheteuses de plantes séchées, afin de lever les freins au développement de la filière PPAM.

Ce Comité Aval se veut opérationnel :

- Evaluation des besoins des entreprises en plantes
- Organisation de rencontres ciblées fournisseurs fabricants (tisanes, aromates)
- Accompagnement à la contractualisation (en vue de créer sur le bassin méditerranéen, une filière PPAM pérenne, équitable, solidaire)

Pour plus d'informations :
<https://bit.ly/2Ae5JtC>

Contact : Audrey Lesturgeon, conseillère technique au CRITT Agroalimentaire PACA, 04 90 31 55 08, audrey.lesturgeon@critt-iaa-paca.com

Par **CLAIRE RUBAT DU MÉRAC**

Chargée de Mission Commercialisation à
Bio de Provence-Alpes-Côte d'Azur

VOS CONTACTS AU RÉSEAU BIO DE PACA POUR TOUTE QUESTION TECHNIQUE



Réseau **BIO** de
Provence • Alpes • Côte d'Azur



Les petites
ANNONCES

BIO DE PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR



• **BIO DE PROVENCE** •
ALPES • CÔTE D'AZUR
Les Agriculteurs **BIO** de PACA

Maison de la bio
255 Chemin de la Castelette
BP 21284
84 911 AVIGNON CEDEX 9

Tél. : 04 90 84 03 34

contact@bio-provence.org

• **ANNE-LAURE DOSSIN** | CHARGÉE DE MISSION
Tél. : 04 90 84 43 63
annelaure.dossin@bio-provence.org

• **DIDIER JAMMES** | RESPONSABLE DU PÔLE
AGROENVIRONNEMENT ÉNERGIE CLIMAT
Tél. : 04 26 78 44 41
didier.jammes@bio-provence.org

• **WILLIAM BÉDUCHAUD** | CHARGÉ DE MISSION
AGROENVIRONNEMENT ÉNERGIE CLIMAT
Tél. : 04 26 78 44 40
william.beduchaud@bio-provence.org

• **VINCENT OLIVIER** | CHARGÉ DE MISSION EAU
Tél. : 04 90 84 43 67
vincent.olivier@bio-provence.org

• **CLAIRE RUBAT DU MERAC** | CHARGÉE DE
COMMERCIALISATION
Tél. : 04 90 84 43 62
claire.rubatdumerac@bio-provence.org

AGRIBIO 04



• **AGRIBIO 04** •
Les Agriculteurs **BIO** des Alpes
de Haute-Provence

Village Vert
5 Place de Verdun
04 300 FORCALQUIER

Tél. : 04 92 72 53 95

agribio04@bio-provence.org

• **MATHIEU MARGUERIE** |
CONSEILLER PRODUCTIONS VÉGÉTALES ET FILIÈRES
BIOLOGIQUES
bio-provence.org
mathieu.marguerie@

• **LÉA QUÉRIOT** | ANIMATRICE/CONSEILLÈRE
technicien2.agribio04@bio-provence.org

• **MÉGANE VÉCHAMBRE** | CONSEILLÈRE PPAM
ET MARAÎCHAGE
conseillerppam@bio-provence.org

AGRIBIO HAUTES-ALPES



• **AGRIBIO 05** •
Les Agriculteurs **BIO** des Hautes-Alpes

8 ter rue Capitaine de
Bresson
05 000 GAP CEDEX

Tél. : 06 03 07 94 88

agribio05@bio-provence.org

• **BERTILLE GIEU** | ANIMATRICE FILIÈRE
CONSEILLÈRE MARAÎCHAGE ET ARBORICULTURE
agribio05@bio-provence.org

AGRIBIO ALPES-MARITIMES



• **AGRIBIO 06** •
Les Paysans **BIO** des Alpes-Maritimes

MIN Fleurs 6 - Box 58
06296 NICE CEDEX 3

Tél. : 04 89 05 75 47

agribio06@bio-provence.org

• **ALEXANDRE BARRIER-GUILLOT** | ANIMATEUR /
CONSEILLER PRODUCTIONS VÉGÉTALES
Tél. : 06 66 54 07 96
agribio06-technique@bio-provence.org

• **NOLWENN YOBE** | ANIMATRICE-CONSEILLÈRE ÉLE-
VAGE ET COMMERCIALISATION
Tél. : 06 64 42 07 97
agribio06.nolwenn@bio-provence.org

AGRIBIO BOUCHES-DU-RHÔNE



• **AGRIBIO 13** •
Les Agriculteurs **BIO**
des Bouches-du-Rhône

Maison des Agriculteurs
22 avenue Henri Pontier
13626 AIX EN PROVENCE
CEDEX 1

Tél. : 04.42.23.86.59

agribio13@bio-provence.org

AGRIBIO VAR



• **AGRIBIOVAR** •
Les Agriculteurs **BIO** du Var

ZAC de la Gueiranne
Maison du Paysan
83 340 LE CANNET DES
MAURES

Tél. : 04 94 73 24 83

agribiovar@bio-provence.org

• **SOPHIE DRAGON** | DIRECTRICE / CONSEILLÈRE
Tél. : 06 74 91 22 67
agribiovar.dragon@bio-provence.org

• **JOSEPH RANDRIAMANANANDRO** | ANIMATEUR
RESTAURATION HORS DOMICILE / FILIÈRES / COMMER-
CIALISATION
Tél. : 06 51 60 22 96
agribiovar.randria@bio-provence.org

• **MARIE RABASSA** | CONSEILLÈRE EN MARAÎCHAGE
Tél. : 07 83 06 40 07
agribiovar.rabassa@bio-provence.org

AGRIBIO VAUCLUSE



• **AGRIBIO 84** •
Les Agriculteurs **BIO** du Vaucluse

MIN 5
15 Avenue Pierre Grand
84953 CAVAILLON CEDEX

• **AGATHE LE GAL** COORDINATRICE/ANIMATRICE
(REPLAÇANTE DE **ANNE GUITTET** DE JUIN 2019 À
JANVIER 2020)
Tél. : 04 32 50 24 56
agribio84@bio-provence.org

• **CAROLINE BOUVIER D'YVOIRE** | CONSEILLÈRES
FILIERE MARAÎCHAGE (DÉPARTEMENTS 84/13)
Tél. : 06 23 83 49 29
conseilmaraichage13-84@bio-provence.org

• **ORIANE MERTZ** | CONSEILLÈRE MARAÎCHAGE ET
VOLAILLE (DÉPARTEMENTS 84/13)
Tél. : 06 95 96 16 62
oriane.mertz@bio-provence.org

TERRES AGRICOLES

● Recherche pour 2020, dans le cadre d'une future installation en maraîchage bio, une exploitation, des terres ou bâtis à vendre, louer ou reprendre dans le 04, 84 ou 13. Inscrit actuellement pour le BPREA 2019/2020, j'étudie toutes propositions. Germain Lemaire - gpl2009@hotmail.fr - 07 82 32 12 49

PARTENARIATS & ASSOCIÉS

● Recherche maraîcher pour cultiver un terrain au sein d'un projet de Coopérative Agricole Bio en cours. Nous étudions toutes propositions. SAINT-MARTIN-DU-VAR (06) - Patrick Lambert - 06 51 63 38 24

● Recherche de nouveaux exposants sur le marché de Mane. Il y a de la place pour fromage, pain, boissons, miel, et sûrement d'autres produits auxquels nous ne pensons pas. Nous avons déjà un maraîcher, un poissonnier, une vendeuse de poulets rôtis et autre viande cuite, une crêperie, une hortultrice, une couturière, une vendeuse de fruits de saisons. Et à l'occasion un producteur de bières et vendeur d'olive mais pas régulier. MANE (04) - Justine Chomat - jardins.sereins@gmail.com - 06 82 30 79 24

ANIMAUX, CÉRÉALES

● À vendre, 100 kg de graines de sain foin double. MONTBRAND (05) - Dominique Truc - gaec.lafermeduforest@wanadoo.fr - 04 92 58 09 07

● À vendre, chèvres en lactation, chevrettes de 1 an prêtes pour saillies et chevrettes nées en mars. Contact : EYGUIERES (13) - Carole FAUDON - 06 81 96 86 12

● Recherche un fournisseur de paille bio dans le Vaucluse pour un approvisionnement annuel. ANCELLE (05) - Laure D. - laurett214@msn.fr - 06 16 01 08 60

Retrouvez toutes les annonces en ligne
sur le site :

WWW.BIO-PROVENCE.ORG

Avec le soutien de :



RÉGION
SUD PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR